

# Amundi US Curve steepening 2-10Y UCITS ETF GBP Hedged Dist

OBLIGATAIRE ■

REPORTING

Communication  
Publicitaire

31/08/2026

## Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **10,54 ( GBP )**  
Date de VL et d'actif géré : **31/08/2026**  
Actif géré : **22,31 ( millions GBP )**  
Code ISIN : **LU2018762901**  
Type de Réplication : **Synthétique**  
Indice de référence :  
**100% SOLACTIVE USD DAILY (X7) STEEPENER  
2-10 GBP HEDGED INDEX**  
Date de la première VL : **16/05/2023**  
VL de lancement : **10,00 ( GBP )**

## Objectif d'investissement

Amundi US Curve Steepening 2-10 UCITS ETF Monthly Hedged to GBP - Dist cherche à répliquer au plus près l'évolution de l'indice Solactive USD Daily (x7) Steepener 2-10, que la tendance soit à la hausse ou à la baisse tout en minimisant la volatilité de la différence entre le rendement du Compartiment et le rendement de l'Indice (l'« Écart de suivi »).

Les ETF Amundi sont des fonds d'investissement cotés en bourse qui procurent une exposition fidèle et bon marché à un indice de référence.

## Données de l'indice (Source : Amundi)

### Description de l'indice

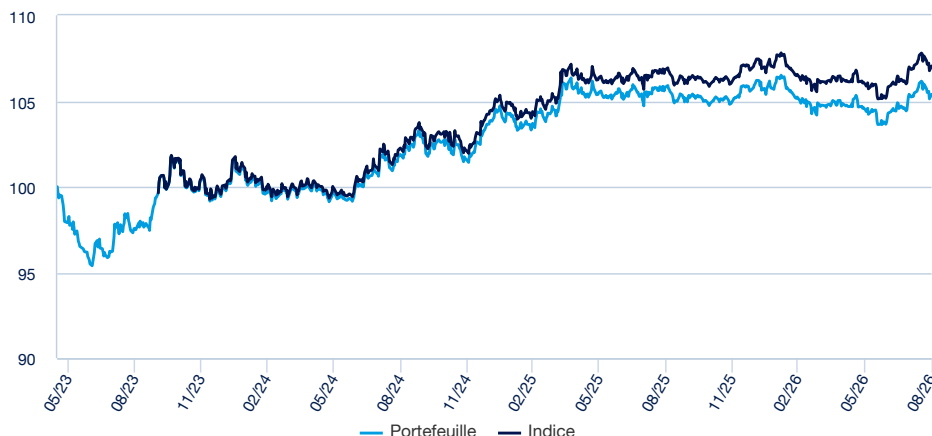
Cet indice reproduit la performance d'une stratégie systématique dont les rendements sont directement liés aux évolutions de la courbe des taux des Bons du Trésor américain. L'indice est construit de telle façon que, pour une augmentation de 1 point de base dans la pente de la courbe, l'indice devrait progresser de 7 points de base environ. Des facteurs de marché peuvent toutefois causer une certaine déviation. L'indice est constitué de deux poches : une position longue sur les 2Y US Treasury Bond Futures et une position short sur les 10Y US Treasury Ultra Bond Futures. La méthodologie de l'indice est disponible sur [www.solactive.com](http://www.solactive.com).

### Caractéristiques (Source : Amundi)

Classe d'actif : **Obligataire**  
Exposition : **USA**

## Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

### Evolution de la performance (VL) \* (Source : Fund Admin)



### Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 3 ans.  
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### Performances glissantes \* (Source : Fund Admin)

| Depuis le           | Depuis le  | 1 mois     | 3 mois     | 1 an       | 3 ans      | 5 ans | Depuis le  |
|---------------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------|------------|
|                     | 31/12/2025 | 31/07/2026 | 29/05/2026 | 29/08/2025 | 31/08/2023 | -     | 16/05/2023 |
| <b>Portefeuille</b> | -0,56%     | 0,00%      | 0,74%      | -0,37%     | 8,10%      | -     | 5,39%      |
| <b>Indice</b>       | -0,17%     | 0,05%      | 0,89%      | 0,23%      | 9,85%      | -     | 7,28%      |
| <b>Ecart</b>        | -0,39%     | -0,05%     | -0,15%     | -0,59%     | -1,75%     | -     | -1,88%     |

### Performances calendaires \* (Source : Fund Admin)

|                     | 2025   | 2024   | 2023 | 2022 | 2021 |
|---------------------|--------|--------|------|------|------|
| <b>Portefeuille</b> | 2,07%  | 3,93%  | -    | -    | -    |
| <b>Indice</b>       | 2,69%  | 4,37%  | -    | -    | -    |
| <b>Ecart</b>        | -0,61% | -0,45% | -    | -    | -    |

\* Source : Amundi. Les performances nettes ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garanties des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactés par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

**Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)**

|                                                                   |                                   |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Forme juridique                                                   | SICAV de droit Luxembourgeois     |
| Norme européenne                                                  | OPCVM                             |
| Société de gestion                                                | Amundi Luxembourg SA              |
| Valorisateur                                                      | SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG       |
| Dépositaire                                                       | SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG       |
| Commissaire aux comptes                                           | DELOITTE AUDIT                    |
| Date de création de la classe                                     | 16/05/2023                        |
| Date de la première VL                                            | 16/05/2023                        |
| Devise de référence de la classe                                  | GBP                               |
| Classification AMF                                                | Non applicable                    |
| Affectation des sommes distribuables                              | Distribution                      |
| Code ISIN                                                         | LU2018762901                      |
| Minimum de souscription marché secondaire                         | 1 Part(s)                         |
| Périodicité de calcul de la VL                                    | Quotidienne                       |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 0,35%                             |
| Durée minimum d'investissement recommandée                        | 3 ans                             |
| Clôture fiscale                                                   | Septembre                         |
| Teneur marché principal                                           | SOCIETE GENERALE / LANG & SCHWARZ |

**Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)**

| Place de cotation | Devise | Ticker Bloomberg | iNAV Bloomberg | RIC Reuters | iNAV Reuters |
|-------------------|--------|------------------|----------------|-------------|--------------|
| LSE               | GBP    | STPH LN          | -              | STPH.L      | -            |

**Contact****Contact ETF vente**

|                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| France & Luxembourg  | +33 (0)1 76 32 65 76  |
| Allemagne & Autriche | +49 (0) 800 111 1928  |
| Italie               | +39 02 0065 2965      |
| Suisse (Allemand)    | +41 44 588 99 36      |
| Suisse (Français)    | +41 22 316 01 51      |
| Royaume-Uni (Retail) | +44 (0) 20 7 074 9598 |
| Royaume-Uni (Instit) | +44 (0) 800 260 5644  |
| Pays-Bas             | +31 20 794 04 79      |
| Pays Nordiques       | +46 8 5348 2271       |
| Hong Kong            | +65 64 39 93 50       |
| Espagne              | +34 914 36 72 45      |

**Contact ETF Courtiers**

|             |                      |
|-------------|----------------------|
| SG CIB      | +33 (0)1 42 13 38 63 |
| BNP Paribas | +44 (0) 207 595 1844 |

**Contact Amundi**

**Amundi ETF**  
90 bd Pasteur  
CS 21564  
75 730 Paris Cedex 15 - France  
**Hotline :** +33 (0)1 76 32 47 74  
info-etf@amundi.com

**Contact ETF Capital Market**

|                   |                                                             |
|-------------------|-------------------------------------------------------------|
| Téléphone         | +33 (0)1 76 32 19 93                                        |
| Bloomberg IB Chat | Capital Markets Amundi ETF<br>Capital Markets Amundi HK ETF |

## OBLIGATAIRE ■

## Fournisseurs d'indices

The financial instrument is not sponsored, promoted, sold or supported in any other manner by Solactive AG nor does Solactive AG offer any express or implicit guarantee or assurance either with regard to the results of using the index and/or index trade mark or the index price at any time or in any other respect. The index is calculated and published by Solactive AG. Solactive AG uses its best efforts to ensure that the index is calculated correctly. Irrespective of its obligations towards the issuer, Solactive AG has no obligation to point out errors in the index to third parties including but not limited to investors and/or financial intermediaries of the financial instrument. Neither publication of the index by Solactive AG nor the licensing of the index or index trade mark for the purpose of use in connection with the financial instrument constitutes a recommendation by Solactive AG to invest capital in said financial instrument nor does it in any way represent an assurance or opinion of Solactive AG with regard to any investment in this financial instrument.

## Avertissement

Le fonds présente un risque de perte en capital non mesurable. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir. Pour plus de détails concernant les risques et avant tout investissement, consultez le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») et le prospectus de ce fonds, disponibles en français sur simple demande ou sur le site [amundiETF.fr](http://amundiETF.fr). Les informations contenues dans ce document sont issues de sources considérées comme fiables. Amundi ne peut cependant en garantir l'exactitude et se réserve la possibilité de modifier à tout moment les analyses présentées ci-avant. Ce document non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente portant sur le fonds mentionné, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. La politique de transparence et des informations sur la composition des actifs des fonds sont disponibles sur [amundiETF.com](http://amundiETF.com). La valeur liquidative indicative est publiée par les bourses. Les parts des Fonds acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues au Fonds. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur liquidative actuelle lorsqu'ils achètent des parts et reçoivent moins que la valeur liquidative actuelle à la revente. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire. Liste complète des brokers et market makers disponible sur : [amundiETF.com](http://amundiETF.com). Des frais d'intermédiaires financiers s'appliquent. Amundi Suisse SA est autorisée en Suisse en tant que distributeur de placements collectifs de capitaux. Amundi Suisse SA distribue en Suisse et à partir de la Suisse des placements collectifs de capitaux gérés par Amundi S.A. et /ou Amundi Luxembourg. A ce titre, Amundi Suisse SA informe les investisseurs qu'elle perçoit d'Amundi S.A. et/ ou d'Amundi Luxembourg, une rémunération au sens de l'article 34 al. 2bis de l'Ordonnance sur les placements collectifs de capitaux. Cette rémunération peut représenter une partie des commissions de gestion prévues dans le prospectus. Toute information complémentaire sur l'existence, la nature et le mode de calcul de la rémunération perçue par Amundi Suisse SA dans le cadre de son activité de distribution en Suisse ou à partir de la Suisse, peut être fournie sur demande écrite adressée à Amundi Suisse SA 6-8 rue de Candolle 1205 Genève Suisse. La distribution de ce fonds en Suisse vise exclusivement des Investisseurs Qualifiés tels que définis dans la LPCC et son ordonnance d'exécution. Le Fonds n'est pas approuvé par la FINMA en vue d'une distribution à des investisseurs non-qualifiés. Les DICI, prospectus, règlements, rapports annuels et/ou semestriels des Fonds peuvent être obtenus sans frais auprès du représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland) SA, route de Signy 35, 1260 Nyon. Dans le cadre de la distribution en Suisse, le lieu d'exécution et le for se trouvent au siège du représentant. CREDIT AGRICOLE (SUISSE) SA, 4 Quai Général-Guisan, 1204 Genève, agit comme service de paiement des Fonds en Suisse. Uniquement pour les fonds SFDR 8 et SFDR 9 Veuillez noter que ce fonds est géré de manière passive et réplique un indice sous-jacent dont la méthodologie vise à fournir une large exposition au marché sans appliquer d'exclusions ou d'intégration ESG. Par conséquent, vous pouvez être exposé à des titres susceptibles d'être impliqués dans de sérieuses controverses, comportant des risques ou ayant un impact négatif sur les facteurs de durabilité. Veuillez-vous référer à la documentation juridique et à la méthodologie de l'indice pour plus de détails. Si vous souhaitez envisager une alternative ESG, vous trouverez un large éventail d'options dans notre gamme d'investissement responsable.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.